

A low-angle photograph of a woman with long brown hair, wearing a bright yellow coat over a dark blue coat. She is looking upwards and to the right. The background is a blue grid pattern, possibly a window or a wall. A large red square is in the top left corner. A red horizontal line is positioned below the main title.

RAPPORT ANNUEL 2023

RAPPORT ANNUEL 2023

SOCELIFE S.A.
Société Anonyme
11, Avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 55.612

Comptes annuels et Rapport
de gestion et Rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé au 31 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 6

ANALYSE DE RISQUES
À FIN 2023 12

Risques opérationnels 13

Risques de marché 13

Risques de réputation 13

Risques stratégique et de gouvernance 13

RAPPORT DU RÉVISEUR AGRÉÉ 14

COMPTES ANNUELS 18



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'assemblée Générale ordinaire
du 30 avril 2024



**« Mesdames, Messieurs,
Nous avons l'honneur
de vous rendre compte
des opérations effectuées
par SOGELIFE S.A.
au cours de l'exercice
clos le 31 décembre 2023
et de soumettre à votre
approbation le compte
de pertes et profits
et le bilan de cet exercice. »**

Activité 2023

Dans un contexte toujours marqué par des taux obligataires élevés et malgré la bonne tenue des marchés actions, l'encaissement de l'assurance vie au Luxembourg a connu une période de doute. Le fléchissement observé en 2022 s'est confirmé en 2023, avec une nouvelle diminution de 4 milliards d'euros de l'encaissement par rapport à 2022 (-17,5%), pour s'établir à 19 milliards d'euros. L'encaissement a plutôt été contrasté selon le type de support d'investissement: les produits en unités de compte ont connu une forte baisse (-24%), tandis que le retrait des produits en taux garantis constaté les 3 premiers trimestres, s'est finalement inversé fin 2023 pour clore l'année à +7%.

Malgré le recul du marché, SOGELIFE a réalisé une très bonne année en termes de chiffre d'affaires, constatant une hausse de 22% et atteignant EUR 1 715 252 654. Grâce à cette bonne performance, la part de marché de SOGELIFE a progressé de près de 3 pts, passant de 6,1% fin 2022 à 9% fin 2023.

L'accroissement de la collecte a avant tout été marqué sur le fonds en euros (+38% par rapport à 2022), les unités de compte cédant pour leur part 64%. La part du fonds en euros dans la collecte s'est élevée à 38%.

Les sorties 2023 ont augmenté par rapport à 2022 (EUR 3 112 572 959, +65% vs 2022), impactées notamment par les taux de marché restés à des niveaux élevés. Cette augmentation des sorties a fortement impacté la collecte nette qui s'est établie à EUR -1 397 616 676 à fin 2023.

La collecte nette UC y compris arbitrages s'est élevée à EUR -613 795 576, tandis que la collecte nette fonds euros y compris arbitrages était d'EUR -783 821 100.

Ainsi les encours de SOGELIFE ont diminué de 6,2% en 2023.



Solvabilité

Le taux de couverture de la marge de solvabilité ressort à 113% à fin 2023, inférieur à celui 2022 (161%). La forte collecte réalisée en décembre s'est effectivement traduite par une augmentation des besoins en fonds propres puisque l'une de ses composantes est basée sur le chiffre d'affaires des contrats en euros. Dès lors, Sogelife a mis en place un plan de renforcement de ses fonds propres pour maintenir dans la durée le niveau de son ratio à un niveau élevé.

Le capital social à fin 2023 s'élève à EUR48222846. Il est détenu par SOGECAP à hauteur de 60,14% et par Société Générale Luxembourg à hauteur de 39,86%. Les emprunts subordonnés s'élèvent d'EUR162800000. Aucune émission d'emprunt subordonné n'a été réalisée courant 2023.

Compte de profits et pertes

Le chiffre d'affaires (y compris acceptation) s'établit à EUR1715252654 en 2023 (contre EUR1403597443 en 2022). Nettes des cessions, les primes acquises atteignent EUR14237138 (contre EUR902860848 en 2022).

Les produits des placements nets, qui comprennent les revenus et charges financiers courants et les plus et

moins-values de cessions d'éléments d'actifs, s'élèvent à EUR158910079 pour l'exercice 2023 contre EUR94689952 pour l'exercice précédent.

Les plus-values non réalisées sur les placements, nettes des moins-values non réalisées, sont d'EUR391806546 (contre une moins-value nette d'EUR-598384752 en 2022).

La charge des sinistres nette de réassurance est d'EUR641735714 (contre EUR347380121 en 2022), elle intègre les montants réglés, les variations de provision pour sinistres et la part revenant aux réassureurs.

Les autres provisions techniques ont été reprises pour un montant d'EUR288259473 en 2023 (contre une reprise d'EUR135260631 en 2022).

La charge de participation aux bénéfices atteint EUR130855528 en 2023 (contre EUR94290814 en 2022).

Les charges d'exploitation sont ventilées analytiquement par destination conformément aux règles comptables en vigueur. D'une analyse par nature, il ressort que les commissions versées aux apporteurs s'élèvent à EUR28304087 (contre EUR30548980 en 2022) et que les frais généraux s'établissent à EUR25976145 (contre EUR22246037 en 2022).

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, le compte technique, imputable directement aux opérations techniques d'assurance, fait apparaître un solde créditeur d'EUR26173971, contre un solde créditeur d'EUR41434414 en 2022.

Après intégration des éléments du compte non technique qui se compose principalement des produits nets des placements non alloués à hauteur d'EUR-681373, des impôts sur le bénéfice pour EUR-5029551, l'exercice confirme un niveau de bénéfice net d'EUR20462971 (contre EUR29940128 en 2022).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant d'EUR20462971 de la façon suivante :

- Dotation d'EUR3805700 à la réserve indisponible;
- Reprise d'EUR4468050 au titre de la réserve indisponible de 2018;
- Dotation au report à nouveau d'EUR21125321.

Pour mémoire, la quote-part du bénéfice affectée à la réserve indisponible permet de payer uniquement un montant minimum forfaitaire de l'impôt sur la Fortune (IF) sous réserve qu'elle soit égale à 5 fois le montant de l'IF dû (EUR761140 x 5 pour l'exercice 2023) et non distribuable avant 5 ans.

Ainsi les fonds propres et les passifs subordonnés de la Société s'établiraient à EUR345797863.

Bilan

En considérant l'ensemble de ces éléments, le total du bilan s'élève à EUR12669676947 contre EUR13603681301 pour l'exercice précédent.

Les actifs sous gestion s'élèvent en valeur marché à EUR6656862592 en 2023 contre EUR6798136204 en 2022. Les parts des actifs investis en OPCVM et en obligations et titres de créances négociables s'élèvent respectivement à 63% et 37% (contre 72% et 28% en 2022).

La part du réassureur dans les provisions techniques s'élève à EUR5788865437 en 2023 contre EUR6506444951 en 2022.

Perspectives

Dans le cadre du développement de son activité, SOGELIFE entend consolider son positionnement d'assureur de référence des grandes banques privées en proposant des solutions financières innovantes et adaptées aux besoins clients.

En partenariat avec des réseaux de distribution diversifiés, SOGELIFE continuera à renforcer son efficacité opérationnelle et à améliorer l'expérience client notamment via l'innovation digitale.



Gestion des risques

SOGELIFE exerce son activité d'assurance-vie à travers la distribution d'une gamme étendue de contrats d'assurance-vie épargne et de contrats de capitalisation. Au travers de ses différentes composantes, le système de gestion des risques mis en place au sein de SOGELIFE a pour objectif de garantir en permanence la maîtrise de l'ensemble de ses risques. Ce système permet de déceler, de mesurer, de contrôler, de gérer et de déclarer de manière adéquate les risques auxquels elle est, ou pourrait être exposée, et de mettre en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire.

Des politiques, validées par le Conseil d'Administration, définissent le cadre de prise de risque en formalisant notamment la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque.

De par les activités de SOGELIFE, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter son activité, ses résultats ou sa situation financière.

Les principaux risques auxquels SOGELIFE est exposée sont:

- **Les risques ALM** (gestion actif passif) dont les risques de marché (risque que le prix d'un actif figurant au bilan de SOGELIFE ne soit revu à la baisse en fonction de l'offre et de la demande), de crédit (risque de perte de valeur d'un actif obligataire découlant notamment d'un changement de notation ou du défaut de l'émetteur), de liquidité (risque que SOGELIFE soit en incapacité de vendre un actif afin d'honorer un engagement dans les délais fixés contractuellement ou réglementairement), risque de trésorerie (risque que SOGELIFE ne dispose pas de liquidités et/ou d'autorisation de découvert suffisantes pour honorer un engagement). Les risques de trésorerie et de liquidité sont étroitement liés.
- **Les risques techniques**, dont le risque de souscription vie. Ces risques peuvent être liés au comportement des assurés (risque de rachat) ou dans une moindre mesure de nature biométrique (mortalité).

- **Les risques opérationnels et autres risques** dont les risques stratégiques, de réputation et les risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société a procédé à l'analyse des principaux risques auxquels elle est confrontée. Cette analyse est jointe en annexe au présent rapport.

Éléments divers

Le Conseil a été informé que le mandat accordé à EY (Luxembourg) prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale et que dans le cadre de la rotation des cabinets d'audit, le Groupe Société Générale a organisé un appel d'offres conduit au nom et pour le compte de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Société Générale, dont SOGELIFE fait partie. Le Conseil a

été informé qu'à l'issue d'une procédure de sélection, les candidatures de KPMG et de PWC sont ressorties comme étant les plus complètes et les plus compétitives.

Le CACIR de SOGELIFE, sur base du rapport détaillant la procédure de sélection menée par le Groupe Société Générale, a pu vérifier de la transparence et du caractère non-discriminatoire des critères de sélection de l'appel d'offres et ainsi valider le rapport sur les conclusions de la procédure de sélection. Sur recommandation du CACIR, le Conseil proposera en conséquence à l'Assemblée Générale de désigner PWC Luxembourg comme réviseur d'entreprise pour réaliser la mission des comptes annuels au 31/12/2024.

En 2023, la Société n'a engagé aucune dépense en matière d'activités de recherche et de développement, n'a procédé à aucun rachat ou acquisition d'actions propres et n'en détient pas.

La Société n'a pas de succursale.

En 2023, SOGELIFE n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et dans la stratégie d'investissement du fonds interne avec garantie de rendement en USD.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos apporteurs et de nos souscripteurs pour la confiance qu'ils nous accordent ainsi que l'ensemble des collaborateurs de SOGELIFE pour leur engagement et leur attachement à la réussite de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs, nous vous proposons de ratifier le présent rapport, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'approuver les modalités d'affectation du résultat, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et de donner décharge au réviseur aux comptes.

Philippe PERRET,
Président du Conseil d'Administration

SOGELIFE : ANALYSE DE RISQUES À FIN 2023



Présentation des principaux risques générés par les activités exercées par SOGELIFE

SOGELIFE dispose d'une cartographie qui identifie les risques majeurs auxquels est potentiellement confrontée la Société dans le cadre de la conduite de ses activités. Cette cartographie s'appuie sur un référentiel de risques, répartis en 7 catégories, défini par la ligne métier Assurances du groupe Société Générale.

Pour l'ensemble des risques identifiés, des plans de mitigation ont été définis (notamment le renforcement des contrôles et du cadre procédural) et mis en œuvre afin d'assurer une maîtrise des risques dynamique et réactive.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent la majorité des risques identifiés dans la cartographie. SOGELIFE utilise le dispositif de collecte des pertes opérationnelles en place au sein du Groupe Société Générale permettant de suivre les plans d'action dans le cas où une perte opérationnelle est révélée.

Concernant les risques pouvant être générés par la non-conformité à des évolutions réglementaires et législatives (risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application), le service juridique de la Société est en relation avec la Direction Juridique et Fiscale de SOGECAP. Il se tient informé des évolutions via les supports habituels (presse, internet, séminaire, newsletters dédiées à la veille réglementaire), mais aussi via la participation à des groupes de travail organisés au sein de l'Association Luxembourgeoise des Compagnies d'Assurance.

Le service juridique a également recours à des avocats conseils spécialisés dans les marchés sur lesquels SOGELIFE est présente pour garantir la conformité des produits et des activités de la Société.

Cette veille permet à SOGELIFE de faire face aux nombreuses évolutions réglementaires qui touchent le secteur de l'assurance-vie dans le contexte européen et international (Solvabilité 2, EMIR, FATCA, CRS, PRI/PS, IDD, GDPR, DAC 6, SFDR, DORA...) et autres évolutions du cadre normatif luxembourgeois.

La cartographie des risques de la compagnie comporte le risque de cybercriminalité (virus, malwares, DDoS) portant sur la sécurité du système d'information. La stratégie de couverture est portée par un programme (dispositif pour mitiger les risques résultant de l'évaluation SG NIST Barometer) initié par le Groupe Société Générale, qui est structuré autour des axes suivants : déploiement des fondamentaux de sécurité, protection des applications sensibles, protection des données sensibles, sensibilisation des utilisateurs, protection des infrastructures et renforcement de la gouvernance adhoc.

Les risques de marché

L'exposition au risque de marché est faible puisque 52,5% des actifs sont réassurés par SOGECAP, 46,3% des placements sont supportés par les souscripteurs et les 1,2% restants font l'objet d'une surveillance via des études ALM et des contrôles de dispersion des actifs. Les écarts actifs passifs sont contrôlés et corrigés mensuellement.

Une stricte procédure de contrôle de l'éligibilité des

fonds est actuellement en vigueur afin de s'assurer de l'admissibilité de ces supports en unités de compte dans les contrats d'assurance vie/de capitalisation.

Les analyses de résultats techniques réalisées mensuellement permettent d'identifier les pertes et gains financiers éventuels et d'y remédier, le cas échéant.

Les risques de réputation

Il s'agit essentiellement de risques d'image liés au non-respect de mesures visant à encadrer la connaissance des clients et des transactions mais aussi à des défauts liés à des défaillances de sous-traitants.

La Société dispose d'un plan d'audit intégrant la mission de contrôler annuellement les activités LBC/FT. Par ailleurs, une politique de sous-traitance a été adoptée afin de s'assurer que ces activités soient correctement encadrées. La Société s'est également fixée des engagements en matière de qualité de services, notamment de respect de délais de traitement.

Les risques stratégiques et de gouvernance

En ce domaine, le risque est faible, grâce à la mise en place d'une gouvernance forte par sa ligne métier Assurances. Des politiques relatives à la gouvernance ont été rédigées conformément aux exigences de Solvabilité 2 et ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Différents comités sont tenus régulièrement : Conseil d'Administration, Comité financier, Comité trimestriel de Conformité, Comité trimestriel du Contrôle interne, Points budgétaires réguliers, Comités d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (CACIR)...

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sogelife S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de question clé de l'audit à communiquer.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce

faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant,

des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 25 avril 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 1 an.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Brice Bultot
Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

BILAN

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

ACTIF	2023	2022
Actifs incorporels (Note 3)	3 529 250	3 647 778
Placements		
Autres placements financiers		
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement (Note 4)	48 198 884	32 674 385
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Note 5)	327 405 803	353 457 729
Autres prêts	5 586 226	7 960 520
Dépôts auprès des établissements de crédit (Note 8)	66 794 847	94 261 771
	488 354 405	517 378 775
Placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	6 234 930 269	6 351 207 820
Part des réassureurs dans les provisions techniques (Note 8)		
Provision d'assurance-vie	5 509 450 557	6 144 330 427
Provision pour sinistres	27 612 610	91 243 602
Provision pour participations aux bénéfices	251 802 270	270 870 922
	5 788 865 437	6 506 444 951
Créances		
Créances sur assurés	26 189 000	----
Créances nées d'opérations de réassurance (Note 8)	42	6 462
Autres créances	3 051 203	2 426 182
	29 240 245	2 432 644
Autres éléments d'actif		
Actifs corporels (Note 3)	136 925	2 287
Avoirs en banque, chèques et encaisse (Note 8)	162 399 881	251 027 291
	162 536 806	251 029 578
Comptes de régularisation		
Autres comptes de régularisation	2 589 180	564 125
	12 669 676 947	13 603 681 301

L'annexe aux comptes annuels ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

PASSIF	2023	2022
Capitaux propres (Note 6)		
Capital souscrit	48 222 846	48 222 846
Primes d'émission	24 494 913	24 494 913
Réserve légale	4 822 285	4 822 285
Réserve spéciale	23 362 425	24 324 550
Résultats reportés	57 986 228	56 983 976
Résultat de l'exercice	20 462 971	29 940 128
	179 351 668	188 788 698
Passifs subordonnés (Notes 7, 8)	166 446 195	167 623 894
Provisions techniques		
Provision d'assurance-vie (Note 8)	5 658 125 723	6 335 071 917
Provision pour sinistres	83 894 779	197 393 734
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	261 028 677	281 610 396
Autres provisions techniques	2 489 994	----
	6 005 539 173	6 814 076 047
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance	6 234 930 269	6 351 207 820
Provisions pour autres risques et charges		
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 044 458	938 487
Autres provisions	----	37 000
	1 044 458	975 487
Dettes (Note 8)		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe (Note 8)	32 016 001	47 417 794
Dettes nées d'opérations de réassurance (Note 8)	42 934 669	25 352 727
Autres dettes, dont dettes fiscales (Notes 8, 13)	2 701 572	2 343 982
	77 652 242	75 114 503
Comptes de régularisation	4 712 942	5 894 852
	12 669 676 947	13 603 681 301

L'annexe aux comptes annuels ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au 31 décembre 2023

(exprimé en EUR)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE	2023	2022
Primes acquises, nettes de réassurance		
Primes brutes émises (Note 9)	Au 31 décembre 2023	2 248 692 246
Primes cédées aux réassureurs (Note 11)	(1 701 015 516)	(500 736 595)
	14 237 138	902 860 848
Produits des placements		
Produits des autres placements		
Produits provenant d'autres placements (Note 11)	150 973 085	151 527 844
Profits provenant de la réalisation de placements	342 522 046	162 137 413
	493 495 131	313 665 257
Plus-values non-réalisées sur placements	458 261 676	300 516 562
Autres produits techniques, nets de réassurance	148 267	165 347
Charge de sinistres, nette de réassurance		
Montants payés		
Montants bruts	(3 236 752 473)	(1 772 312 192)
Part des réassureurs (Note 11)	2 545 148 795	1 505 587 746
Variation de la provision pour sinistres		
Montants bruts	113 498 955	(124 473 059)
Part des réassureurs (Note 11)	(63 630 991)	43 817 383
	(641 735 714)	(347 380 121)
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance Provision d'assurance-vie		
Montants bruts	793 223 742	1 005 912 040
Part des réassureurs (Note 11)	(634 879 870)	(965 565 387)
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	85 298 630	74 366 265
Variation des autres provisions techniques	(2 452 994)	----
	288 259 473	135 260 631



L'annexe aux comptes annuels ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

	2022	2021
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	(130 855 528)	(94 290 814)
Frais d'exploitation nets		
Frais d'acquisition (Note 10)	(11 697 284)	(10 641 499)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	----	----
Frais d'administration (Note 10)	(37 764 261)	(38 326 756)
Commissions payées aux réassureurs (Note 11)	(5 344 277)	(6 878 388)
	(54 805 822)	(55 846 643)
Charges des placements		
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	(42 320 713)	(41 767 174)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(292 264 339)	(177 208 131)
	(334 585 052)	(218 975 305)
Moins-values non-réalisées sur placements	(66 455 130)	(898 901 314)
Autres charges techniques, nettes de réassurance	(471 841)	(296 081)
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	681 373	4 656 048
Résultat du compte technique de l'assurance-vie	26 173 971	41 434 414
Compte non technique		
Résultat du compte technique de l'assurance-vie	26 173 971	41 434 414
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie	(681 373)	(4 656 048)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 13)	(5 029 551)	(6 825 461)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts	20 463 047	29 952 905
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	(76)	(12 777)
Résultat de l'exercice	20 462 971	29 940 128

L'annexe aux comptes annuels ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

ANNEXE

Au 31 décembre 2023

Note 1 Organisation et objet de la société

SOGELIFE (la « Société »), anciennement Sogelux-Vie, est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 22 juillet 1996. Le siège social de la Société est situé 11, Avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg. La Société est enregistrée au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro B 55.612.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1999 a décidé le changement de dénomination de la Société de Sogelux-Vie en Sogelife.

La Société a pour objet toute opération d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » ainsi que toute opération d'assurance-vie de la branche « gestion de fonds collectifs de retraite ».

Note 2 Résumé des principales règles d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance et aux principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés d'assurance.

La Société utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a. Conversion des comptes en devises étrangères

La Société tient sa comptabilité en Euro et ses comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères, sont convertis aux taux de change de fin d'année. Les produits et charges en devise sont convertis au cours du jour de réalisation de l'opération. Les pertes de change réalisées et non-réalisées ainsi que les bénéfices de change réalisés et

non réalisés résultant de l'application de ce principe d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Les principaux taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	2023 EUR	2022 EUR
Dollar américain	1,105	1,0666
Livre Sterling	0,86905	0,88693

b. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

c. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Le matériel informatique et électronique est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans. Le mobilier et les aménagements réalisés dans les locaux d'exploitation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

d. Placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Des réductions de valeur sont pratiquées lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont évaluées selon la méthode de « la valeur de remboursement » :

- Les différences positives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont amorties de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition vient en diminution de la valeur d'acquisition de ces titres.
- Les différences négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont portées au compte de profits et pertes de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur de proratisation cumulée depuis la date d'acquisition est rajoutée à la valeur d'acquisition de ces titres.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode dite des prix moyens pondérés.

Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les autres prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les placements font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner

la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

e. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte) sont évalués au prix du marché.

Le prix du marché représente la dernière valeur de cotation connue à la fin de l'exercice ou la valeur à laquelle un placement pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi. La différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

Pour les placements non cotés, le Conseil d'Administration s'appuie sur des informations à sa disposition, notamment des états financiers, des relevés de banque dépositaire ainsi que d'autres sources d'information jugées pertinentes afin d'estimer la valeur probable de réalisation de ces placements avec prudence et bonne foi.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode du « coût moyen pondéré » (CMP).

f. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

g. Frais d'acquisition

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance-vie présenté à l'actif représente les frais d'entrée, hors rétrocession à la Société, qui sont amor-

tis sur une période de cinq ans. Cette méthode a été approuvée par le Commissariat aux Assurances.

h. Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à la Société d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance conclus par la Société.

■ Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie comprend la valeur estimée des engagements futurs de la Société. Elle est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes admises par le Commissariat aux Assurances.

La part des réassureurs dans la provision d'assurance-vie figure à l'actif du bilan. Elle correspond aux montants réels ou estimés de la provision d'assurance-vie qui, conformément aux contrats de réassurance en vigueur, sont à la charge des réassureurs.

■ Provision pour sinistres

La provision pour sinistres correspond au coût total estimé du règlement de tous les sinistres survenus à la date de clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres résulte d'un calcul séparé pour chaque sinistre.

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres figure à l'actif du bilan. Elle correspond aux montants réels ou estimés de la provision pour sinistres qui, conformément aux contrats de réassurance en vigueur, sont à la charge des réassureurs.

■ Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices financiers réalisés par la Société.

■ Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque que le risque est supporté par le preneur d'assurance

Les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance sont déterminées afin de couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour le compte du preneur d'assurance.

i. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

j. Dettes

Les dettes sont enregistrées dans le bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

k. Produits des placements alloués

Les produits des placements alloués ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base les rendements réels des actifs, soit représentatifs des provisions techniques, soit détenus pour compte propre.

l. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécialisation des exercices et non pendant la période au cours de laquelle intervient leur paiement.

Note 3 Actifs incorporels et corporels

Ces postes ont évolué de la façon suivante en 2023 :

	Actifs incorporels EUR	Actifs corporels EUR
Coût d'acquisition au 31 décembre 2022	9 407 263	648 907
Acquisitions de l'exercice	1 324 300	141 076
Sorties de l'exercice	----	----
Coût d'acquisition au 31 décembre 2023	10 731 563	507 831
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2022	(5 759 485)	(505 544)
Dotations aux amortissements (avec effet sur le compte de pertes et profits)	(1 442 828)	(6 438)
Reprises d'amortissement (sans effet sur le compte de pertes et profits)	----	----
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2023	(7 202 313)	(511 982)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	3 529 250	136 925

Note 4 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Ce poste se compose comme suit :

	2023 EUR	2022 EUR
Coût d'acquisition	48 255 600	33 606 560
Corrections de valeur cumulées	(56 717)	(932 175)
Valeur nette comptable	48 198 884	32 674 385
Valeur actuelle	47 729 270	31 335 424

Note 5 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

	2023 EUR	2022 EUR
Coût d'acquisition	338 702 632	365 423 145
Valeur de remboursement	327 838 642	337 533 475
Valeur nette comptable (ICNE exclus)	324 592 369	350 080 595
Valeur de marche (ICNE exclus)	299 008 545	309 993 535
Intérêts courus non échus	2 813 435	3 377 134
Valeur comptable (ICNE inclus)	327 405 803	353 457 729
Valeur de marché (ICNE inclus)	301 821 980	313 370 669

Au 31 décembre 2023, certains titres sont comptabilisés à une valeur comptable supérieure à la juste valeur. La valeur comptable n'a pas été ajustée en l'absence d'éléments remettant en cause la qualité de l'émetteur et suite à la mise en place de plusieurs mesures visant à renforcer la structure du portefeuille pour prévenir d'éventuelles sorties.

Valeur nette comptable	284 518 409	337 733 418
Valeur de marché	257 694 825	297 615 278

La valeur non encore amortie de la différence entre le prix d'acquisition des obligations et leur valeur de remboursement représente un montant net d'EUR 9 764 532 au 31 décembre 2023 (2022 : EUR 22 087 693).

La différence négative (disagio) entre le prix d'acquisition des obligations et leur valeur de remboursement se répartit comme suit entre les montants portés et non portés au compte de profit et pertes :

	2023 EUR	2022 EUR
Disagios portés au compte de profit et pertes	2 629 327	1 136 877
Disagios non encore portés au compte de profits et pertes	9 932 654	1 334 579

Note 6 Capitaux propres

Capital souscrit

Au 31 décembre 2023, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 48 222 846 et est représenté par 3 151 820 actions d'une valeur nominale d'EUR 15,30 entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se résument comme suit :

	Capital souscrit EUR	Primes d'émission EUR	Réserve légale EUR	Réserve spéciale EUR	Bénéfice reporté EUR	Bénéfice de l'exercice EUR
Solde au 31 décembre 2022	48 222 846	24 494 913	4 822 285	24 324 550	56 983 976	29 940 128
Transfert de réserve (1)	----	----	----	(962 125)	1 002 252	(40 127)
Dividende (1)	----	----	----	----	----	(29 900 000)
Bénéfice de l'exercice	----	----	----	----	----	28 538 493
Solde au 31 décembre 2023	48 222 846	24 494 913	4 822 285	23 362 425	57 986 228	20 462 971

(1) Selon la décision de l'Assemblée générale du 25 avril 2023.

Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice de l'année doivent être affectés à une réserve légale jusqu'au moment où cette réserve atteint 10% du capital social. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

EUR	4 468 050 au titre de l'exercice 2018
EUR	4 817 925 au titre de l'exercice 2019
EUR	5 370 275 au titre de l'exercice 2020
EUR	5 048 875 au titre de l'exercice 2021
EUR	3 657 300 au titre de l'exercice 2022
EUR	23 362 425

Note 7 Passifs subordonnés

DATE D'OPÉRATION	ÉMETTEUR DU PRÊT	MONTANT EUR	ÉCHÉANCE	TAUX
19/05/2004	Société Générale Luxembourg	6 750 000	indéterminé	Euribor 12 M + 0,70 %
31/07/2006	Société Générale Luxembourg	2 250 000	indéterminé	Euribor 12 M + 0,70 %
29/05/2008	Société Générale Luxembourg	6 000 000	indéterminé	Euribor 12 M + 2,80 %
10/08/2009	Société Générale Luxembourg	11 250 000	indéterminé	Euribor 12 M + 5,50 %
10/08/2009	Société Générale Luxembourg	3 750 000	15 ans	Euribor 12 M + 2,15 %
30/12/2009	Société Générale Luxembourg	3 750 000	indéterminé	Euribor 12 M + 3,50 %
31/12/2009	Société Générale Luxembourg	1 250 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,50 %
30/03/2010	Société Générale	11 850 000	indéterminé	Euribor 6 M + 2,90 %
30/03/2010	Société Générale	3 950 000	15 ans	Euribor 6 M + 1,45 %
30/09/2010	Société Générale	11 250 000	indéterminé	Euribor 6 M + 4,063 %
30/09/2010	Société Générale	3 750 000	15 ans	Euribor 6 M + 1,9056 %
26/06/2013	Sogecap	5 250 000	indéterminé	9,13%
26/06/2013	Sogecap	1 750 000	15 ans	5,90%
23/12/2013	Sogecap	5 250 000	indéterminé	10,91%
23/12/2013	Sogecap	1 750 000	15 ans	5,33%
27/06/2014	Sogecap	17 250 000	indéterminé	8,16%
27/06/2014	Sogecap	5 750 000	15 ans	4,35%
23/12/2014	Sogecap	13 500 000	indéterminé	4,87%
23/12/2014	Sogecap	4 500 000	11 ans	3,85%
20/04/2020	Sogecap	42 000 000	10 ans	2,94%
Total		162 800 000		

Au 31 décembre 2023, le montant des intérêts courus sur emprunts subordonnés repris sous la rubrique passifs subordonnés des comptes annuels s'élève à EUR 3 646 195 (2022 : EUR 2 823 894).

Note 8 Transactions avec des entreprises liées

Au 31 décembre 2023, les postes du bilan suivants comprennent des opérations réalisées avec des entreprises liées :

	2023 EUR	2022 EUR
BILAN ACTIF		
Part des réassureurs dans les provisions techniques	5 788 865 233	6 506 444 746
Créances nées d'opérations de réassurance	42	6 462
Avoirs en banque	656 706 944	593 301 923
Dépôts auprès des établissements de crédit	65 800 000	94 051 641
Intérêts courus auprès des établissements de crédit	994 847	210 130
BILAN PASSIF		
Emprunts subordonnés	162 800 000	164 800 000
Intérêts courus sur emprunts subordonnés	3 646 195	2 823 894
Provision d'assurance-vie (acceptation en réassurance)	9 761 662	15 005 486
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 359 212	3 029 261
Dettes nées d'opérations de réassurance	42 933 710	25 352 130
Autres dettes	2 601 854	4 086 930

Note 9 Ventilation des primes brutes émises

Les primes brutes émises se ventilent comme suit :

	2023 EUR	2022 EUR
Primes individuelles	1 714 956 283	1 402 858 318
Primes au titre de contrat de groupe	----	----
Primes acceptées	296 371	739 125
	1 715 252 654	1 403 597 443

La ventilation des primes brutes émises (incluant acceptation en réassurance) entre primes périodiques et primes uniques se présente comme suit :

	2023 EUR	2022 EUR
Primes périodiques	----	----
Primes uniques	1 714 956 283	1 402 858 318

La ventilation des primes brutes émises (incluant acceptation en réassurance) entre contrats avec ou sans participations aux bénéficiaires et contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs se présente comme suit :

	2023 EUR	2022 EUR
Primes de contrats sans participations aux bénéficiaires	----	----
Primes de contrats avec participations aux bénéficiaires	1 303 457 695	444 513 466
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	411 498 588	958 344 852
	1 714 956 283	1 402 858 318

La répartition géographique des primes brutes émises (incluant acceptation en réassurance) est la suivante :

	2023 EUR	2022 EUR
Luxembourg	63 817 721	69 949 199
Autres pays de l'UE	1 436 233 194	733 949 457
Autres pays	215 201 739	599 698 787
	1 715 252 654	1 403 597 443

Note 10 Commissions afférentes à l'assurance directe

Les commissions versées aux intermédiaires sont comptabilisées pour un montant d'EUR 28 304 087 (2022 : EUR 30 548 980) et se ventilent comme suit :

	2023 EUR	2022 EUR
Frais d'acquisition	978 975	750 554
Autres commissions (incluses dans les frais d'administration)	27 325 112	29 798 426
	28 304 087	30 548 980

Note 11 Solde de réassurance

Le solde de réassurance s'établit comme suit :

	2023 EUR	2022 EUR
Primes cédées aux réassureurs	(1 701 015 516)	(500 736 595)
Produits provenant d'autres placements	55 825 397	75 045 270
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	2 545 148 795	1 505 587 746
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	(634 879 870)	(965 565 387)
Variation de la part des réassureurs dans la provision pour sinistres	(63 630 991)	43 817 383
Commissions payées aux réassureurs	(5 344 277)	(6 878 388)
	196 103 538	151 270 029

Le solde de réassurance s'explique principalement par les nouvelles entrées et sorties, réalisées sur le support taux garanti, liées aux contrats de réassurance existants avec SOGECAP, actionnaire majoritaire de la Société. Ces contrats ont pour objet la réassurance des polices investies sur un support en Euro et dont le risque est supporté par la Société.

SOGECAP a mis en gage des instruments financiers (obligations d'Etat) au profit de la Société pour un montant au moins équivalent aux engagements.

Les intérêts techniques et autres produits financiers en lien avec les traités de réassurance sont renseignés en produits provenant d'autres placements.

Note 12 Personnel

La Société a occupé en moyenne 148 personnes au cours de l'exercice écoulé (2022 : 144 personnes) dont 1 dirigeant, 31 cadres et 116 employés.

Les frais de personnel sont les suivants :

	2023 EUR	2022 EUR
Salaires et traitements	13 594 757	12 615 489
Charges sociales	2 247 495	1 979 179
<i>Dont les charges sociales relatives aux pensions</i>	545 455	502 830
	15 842 252	14 594 668

Il n'y a pas eu de rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration. Il est fait usage de l'article 83.7 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 quant aux autres rémunérations. Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration.

Note 13 Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés anonymes luxembourgeoises sont soumises.

Les montants des avances d'impôts sont inclus dans le poste « autres créances » et les dettes à régler sont inclus dans le poste « autres dettes ».

Note 14 Consolidation

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de SOGECAP, dont le siège social est situé Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Société Générale, dont le siège social est situé Tour Société Générale, F-92972 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles à ces adresses.

Note 15 Honoraires du contrôleur légal des comptes

	2023 EUR	2022 EUR
Révision des comptes annuels (hors T.V.A.)	129 800	108 800

Les honoraires relatifs à la révision des comptes annuels comprennent le contrôle légal des comptes annuels, l'émission du rapport distinct, ainsi que tout autre rapport émis dans le cadre du reporting prudentiel conformément aux instructions du Commissariat aux Assurances.

Note 16 Hors bilan

Nantissement de titres

SOGECAP a constitué en gage un compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de Société Générale dans lequel sont inscrits au 31 décembre 2023 des instruments financiers pour un montant en valeur boursière d'EUR 6 667 941 836 (2022 : EUR 7 661 190 090) au bénéfice de SOGELIFE en garantie du paiement de toutes sommes dues au titre du traité de réassurance liant les deux parties. La valeur totale des nantissements s'élève à EUR 6 667 941 836 (2022 : EUR 7 661 199 090) pour l'ensemble des réassureurs.

Garantie reçue

Au 31 décembre 2023, Société Générale Luxembourg a émis une garantie de remboursement pour un montant en valeur boursière d'EUR 5 825 667 (2022 : EUR 7 998 377) au bénéfice de la Société. Cette garantie couvre le défaut de remboursement d'un actif financier présent dans les autres placements financiers de la Société.

Note 17 Reclassements

Une modification dans la présentation du compte de résultat technique d'assurance vie a été effectuée. La variation de la part de la participation aux bénéfices part des réassureurs est désormais incluse dans la variation de la provision d'assurance-vie part des réassureurs. Par souci de cohérence dans la lecture du présent rapport, cette modification a nécessité un reclassement dans les comptes 2022 entre les rubriques « variation des provisions d'assurance- vie part des réassureurs » et « autres provisions techniques, nettes de réassurances » pour un montant d'EUR 9 615 347.

Note 18 Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 22 mars 2024 d'augmenter le capital social de la Société, pour le porter de son montant actuel de EUR 48 222 846 à EUR 128 222 843,40, par la création et l'émission de 5 228 758 actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 15,30 par action, aux propriétaires des actions anciennes, les nouvelles actions ayant été sous-crités et entièrement libérées par les actionnaires.



[sogelife.com](https://www.sogelife.com) 

Service Communication de SOGELIFE
Comm.sogelife@socgen.com

DOCUMENT D'INFORMATION - MAI 2023
SOGELIFE S.A.
SOCIÉTÉ ANONYME
11, AVENUE EMILE REUTER L-2420 LUXEMBOURG
R.C.S. LUXEMBOURG: B 55.612 | TVA : LU 17221904.



SOGE LIFE